

Natrel et la qualité du français

Depuis l'automne 2011, un côté des contenants de lait de la compagnie Natrel est illustré du message « Tu fais ma journée / Nous voulons savoir qui fait votre journée. Partagez-le avec nous sur Facebook ». Natrel a eu l'idée de placer le texte anglais en deuxième place. De la sorte, on pourrait croire que c'est l'expression française qui a inspiré l'expression anglaise. De fait, en français, les publicitaires auraient dû écrire : « Tu ensoleilles ma journée. » C'est la traduction proposée par Michel



Parmentier (*Dictionnaire des expressions et tournures calquées sur l'anglais*) et par Guy Bertrand (*400 Capsules linguistiques*, 1999, p. 181).

En répandant un tel calque de l'anglais, Natrel contribue à l'anglicisation de la langue française. Il faudrait que la compagnie répare cet affront. Mais pour l'heure, l'entreprise justifie sa « signature publicitaire » en disant qu'elle fait partie du « langage [*sic*] familier, voire populaire ».

L'Après-Noël supplante le *Boxing Day*

Décidément, l'appellation **l'Après-Noël** a le vent dans les voiles, au point qu'elle en vient lentement mais sûrement à supplanter le terme *Boxing Day*.

La grande déboulée de Québec

Un lecteur du *Devoir*, monsieur André Sénécal, a proposé en novembre dernier que l'on rende en français le fameux Red Bull Crashed Ice par l'expression Grande Déboulée Red Bull. Et l'auteur d'expliquer : « Parmi les sens du mot "déboulée", il y a ceux de course rapide et puissante, et d'épreuve de courte distance où la vitesse compte dès le départ. » L'expression mise de l'avant prend une forme voisine de grande embardée, de grande envolée, de grande mêlée. M. Sénécal observe que le mot déboulée, au féminin, aurait plus d'attraits pour les Québécois que le mot masculin, étant donné la tendance locale à féminiser les mots (une job, une autobus...). L'Asulf trouve l'idée très bonne et souhaite qu'elle puisse plaire aux organisateurs de la compétition annuelle... et aux médias.

« Moi qui parle français, il me paraît très étrange que vous – citoyens français – utilisiez tant d'expressions anglo-saxonnes alors qu'il existe quantité de mots français qui rempliraient parfaitement le même office. J'imagine que c'est une question de mode... »

(William Boyd, *Le Point*, 15 octobre 2011)

Il est intéressant de noter que de grandes entreprises de langue anglaise donnent l'exemple à cet égard. Il suffit de mentionner Sears, Future Shop, Best Buy, La Baie, La Source, Walmart, Ogilvy, Rogers, Golf Town, Bowring et Benix.

Heureusement, de plus en plus d'entreprises de langue française font de même, par exemple Archambault, Jean Coutu, Les Ailes de la Mode, Pharmaprix, Sport Experts, RONA, Matelas René, Hockey Experts, Bureau en gros, Meubles Léon.

L'Asulf ne s'attribue pas à elle seule cette évolution dans le bon sens. Elle est cependant consciente qu'elle y a joué, par sa persistance depuis des années, un rôle primordial. La partie n'est toutefois pas encore tout à fait gagnée. Il va falloir revenir à la charge l'automne prochain.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial: Le Forum mondial du français	2
⇒ Projet de loi n° 33 : représentation nationale pusillanime	2
⇒ Accents dans les noms de domaine	2
⇒ Convention collective du personnel enseignant des écoles publiques : victoire partielle	3
⇒ Camille Laurin et la qualité de la langue	3
⇒ Si vous donnez des entrevues...	3
⇒ M ^{me} Marie-Éva de Villers à l'Asulf	4
⇒ Vient de paraître : emprunts linguistiques	4
⇒ Assemblée générale de 2012	4
⇒ Conseil d'administration	4
⇒ Devenir membre de l'Asulf	4



L'État québécois et la Francophonie organisent un forum de la langue à Québec, capitale de l'Amérique française. La rencontre aura lieu dans la première semaine de juillet et elle devrait préparer un rendez-vous ultérieur fixé à septembre 2012 à Kinshasa.

Les thèmes choisis par les organisateurs sont l'économie et le travail, les références culturelles, le nouvel univers numérique et l'enrichissement par la diversité culturelle. Ces fenêtres officielles peuvent laisser entrevoir des possibilités de débat sur des thèmes qui « obsèdent » l'Asulf : possibilité de vivre dans des pays qui reconnaissent et récompensent une langue de qualité, qui la favorisent de tous leurs moyens, tout en privilégiant la diversité linguistique.

La tenue du forum dans la capitale laurentienne est justifiée par l'expérience des Québécois en matière linguistique, par leur sensibilité séculaire vis-à-vis du problème, par leur présence sur la ligne de feu de la promotion et de la défense de leur langue sur un territoire nord-américain de langue anglaise. Et le poids du voisinage écrase petit à petit les minorités et leur langue, annihile les points de repère du français et en affecte la qualité (mise à l'écart de mots

du lexique, leur remplacement par des mots anglais, multiplication des calques).

Un certain nombre de chantiers devraient être explorés par les participants du forum : pourvu que les États eux-mêmes, le Québec, le Canada, la France... fassent tout en leur possible pour influencer les habitudes mentales de leurs concitoyens, de la base aux hommes politiques, qui cèdent au snobisme anglophile (qui utilisent un mot anglais à la mode; qui s'affichent avec un gaminet publicitaire « anglais »), pour faire en sorte que des programmes équilibrés de diversité linguistique soient mis à la disposition de la population, qu'ils sensibilisent les professionnels de la langue à leur responsabilité langagière (leur influence en la matière est souvent plus grande que celle des services gouvernementaux), que l'enseignement de l'anglais au primaire s'inscrive dans un milieu où la survie et la qualité du français seraient assurées. D'autres thèmes sont envisageables, comme la tendance des scientifiques à communiquer les résultats de leurs travaux uniquement en anglais. Mais, malheureusement, le forum ne durera que quatre jours!

Projet de loi n° 33 : représentation nationale pusillanime

L'Asulf a présenté un mémoire en octobre dernier à la Commission de l'économie et du travail, qui a étudié le projet de loi n° 33 (placement syndical). On a par la suite adressé une supplique à l'ensemble des députés, mais rien n'y fit. Le député Pierre Curzi proposa au dernier stade de l'étude (5 décembre) que l'Assemblée corrige le projet en y intégrant les suggestions de l'Association. Il affirma au cours des échanges : « ... il me semble absolument absurde qu'un gouvernement rejette l'application du français dans ses propres projets de loi [...] l'ensemble de la population [...] tient à ce que la langue qu'on utilise quand on est législateur soit le fran-

çais [...] l'utilisation d'anglicismes [...] me semble indigne. » Ce fut peine perdue. La ministre Lise Thériault a excipé du fait que les expressions dénoncées (*certificat de compétence* pour **certificat de qualification**, *occupation* pour **emploi**, *référer* pour **présenter**, etc.) étaient « consacrées depuis des décennies » et que les corrections pourraient mener à la confusion dans la jurisprudence.

En somme, la position officielle de l'État en 2011 en est une de conservatisme et de pusillanimité, contrairement à l'attitude d'ouverture qui avait été celle de Claude Ryan en 2001.

Accents dans les noms de domaine

L'accentuation des caractères français devrait être adoptée bientôt par l'Autorité canadienne pour l'enregistrement Internet. C'est dire que l'on pourrait voir apparaître un message publicitaire « beauté/santé.ca » (*Le Devoir*, 30 janvier 2012, p. 4). On semble avoir trouvé une façon de respecter les pratiques d'écriture du français dans des noms de domaine (.com, .org). La décision constituera un immense progrès pour les défenseurs de la qualité de la langue. Par le passé, l'Asulf a exercé des pressions afin que des services de l'État inscrivent les prénoms et les

www.Beauté/Santé.ca

patronymes des citoyens et contribuables en respectant la graphie. On pourrait d'ores et déjà aller au delà des accents diacritiques et remettre les majuscules là où il en faut : BTremblay@... ou GuyVernier@... ou encore Beauté/Santé.ca, ce qui est tout à fait acceptable actuellement. Il ne sera pas encore possible de poursuivre @vidéotron.ca, mais on y arrivera un jour. L'exemple conduira peut-être Métro à mettre l'accent aigu (comme vient de le demander monsieur Yves Michaud) et peut-être aussi Québecor, où l'on envisage le changement.

Victoire partielle

Depuis 25 ans, l'Asulf invite régulièrement le ministre de l'Éducation, la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement et la Fédération des commissions scolaires francophones à corriger de nombreuses fautes de français qui font tache dans la convention collective, l'une des plus importantes chez nous.

La convention signée le 5 avril 2011 comporte, pour la première fois, une annexe intitulée « Qualité linguistique de l'entente » et dans laquelle les parties précisent que la substitution de nouveaux termes à ceux qui étaient utilisés auparavant ne peut avoir pour effet de changer le sens des dispositions visées et de modifier les droits et obligations des parties.

L'Asulf a constaté avec plaisir que plusieurs recommandations portant sur la correction du vocabulaire ont enfin été acceptées. C'est là un accord fort apprécié qui mérite des félicitations. Certains pourront dire que cela a pris du temps, mais il faut avoir vécu le contexte de négociations de conventions collectives pour comprendre qu'une telle opération, en apparence banale, ne l'est pas en pratique et qu'il faut une volonté ferme de tous pour la réussir.

Cela dit, la convention, qui expire en 2015, contient encore plusieurs erreurs de vocabulaire. Ainsi, il est dif-

Si vous donnez des entrevues...

Il peut arriver que vous accordiez des entrevues à des journalistes ou que vous parliez tout simplement avec eux après un accident. Ayez la prudence de surveiller votre langage, ne laissez pas passer un anglicisme. Il pourrait vous arriver ce qui est arrivé au routier qui a essayé de passer par une rue étroite de l'arrondissement de Beauport (*Le Soleil*, 16 décembre 2011, p. 4) : qu'on reproduise votre anglicisme en manchette (« Un panneau *no truck*, s'il vous plaît »). Les journalistes et les titreaux de journaux sont férus de telles occasions : ils aiment bien les solutions de facilité, et cela fait populo!

facile de comprendre que l'appellation *enseignant régulier* ait été maintenue dans la convention, alors qu'il s'agit d'une traduction littérale de l'anglais *regular teacher*. Le mot « régulier » ne peut servir à désigner le statut d'un salarié. On peut se demander comment se sentent les professeurs de français régis par cette convention, affublés du titre d'*enseignant régulier*, qui enseignent sûrement à leurs élèves que le mot est un anglicisme dans ce sens.

L'Asulf invite les parties à corriger la vingtaine de termes erronés qui survivent dans la convention. Elle souhaite qu'on s'y engage sereinement au cours de l'année 2012. On ne gagnerait rien à attendre la période de négociations, qui commencera en 2014. L'Asulf leur fait confiance!

Camille Laurin et la qualité de la langue

Dans ses mémoires, l'ex-haut fonctionnaire Jean-Marc Léger écrit : « ... j'ai [...] toujours déploré que l'usage et le statut de la langue aient absorbé la quasi-totalité des énergies dépensées et des revendications exprimées dans ces multiples combats, que la qualité de la langue ait été laissée pour compte, ou à peu près. Il aurait fallu, il faudrait encore, mener le combat simultanément sur les deux fronts... Camille Laurin [...] en était volontiers convaincu : aurait-il conservé le portefeuille de l'Éducation une ou deux années de plus qu'il se serait attaqué à cette question [...] en proposant une sorte de loi 101 *bis* qui eût porté [...] sur la qualité de la langue » (*Le Temps dissipé : souvenirs*, 1999, p. 437).

« ... bien des gens tâchent de s'exprimer convenablement dans une langue étrangère, apprise méthodiquement, mais se montrent réfractaires à l'idée de mieux connaître la leur. Comme si cette dernière faisait partie d'un bagage génétique. »

(Alix Renaud, *Reflets*)

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER
Vice-président Serge BOUCHARD
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
Jean-Guy LAVIGNE
Gilles LEVASSEUR
Claude MALTAIS
France SALVILLE
Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire

Robert AUCLAIR

Tirage 1 000 exemplaires
Périodicité Quatre fois l'an

Asulf Bureau 125, 5000, boul. des Gradins
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca
asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

L'Expression juste

Équipe de rédaction
du numéro 47, mars 2012

Rédaction : Robert AUCLAIR
Gaston BERNIER

Relecture : France SALVILLE

Révision : Yvon DELISLE

Graphisme
et mise en page : Claude LAMARCHE

Coordination
et relecture : Léone TREMBLAY

M^{me} Marie-Éva de Villers à l'Asulf

La rencontre organisée le 29 novembre dernier par le collègue Jean-Guy Lavigne a connu une réussite totale. Vingt-six personnes étaient présentes, dont MM. Guy Rocher, Maurice Forget, Jean-Claude Gémard, Michel Kieffer et M^{me} Danièle Letocha. Il y avait également des invités de l'extérieur.

M^{me} de Villers a présenté les résultats officiels d'une étude scientifique sur le langage de 2000 élèves de 3^e secondaire de différentes régions du Québec. On y a observé que les élèves connaissent les mots corrects (lampe de poche, grille-pain, feux de circulation, motoneige), mais cela ne voudrait pas dire qu'ils les utilisent nécessairement entre eux. La conférencière a fait des comparaisons avec des études antérieures. Et il semble y avoir amélioration.

L'auteure a peu parlé du *Multidictionnaire*. Mais il semble que la sixième édition sera publiée en 2014. Pour ce qui est de la cinquième, parue en 2009, elle devrait être éditée sur d'autres supports au début de 2012 (téléphone mobile, tablettes, cédérom).



Source: Michel Kieffer

Vient de paraître : emprunts linguistiques

L'Office québécois de la langue française a publié en 2011 une brochure signée de Christiane Loubier et intitulée *De l'usage de l'emprunt linguistique* (76 p.). Le texte est clair et limpide même pour des profanes. On y trouve une présentation des catégories d'emprunts et les éléments essentiels d'un cadre d'intervention. Une table alphabétique facilite l'utilisation de l'opuscule.

De l'usage de l'emprunt linguistique : extrait

« L'usage quotidien et généralisé des emprunts à l'anglais [...] peut produire un effet d'appauvrissement en faisant disparaître des mots français pour la simple raison [...] qu'ils ne sont plus utilisés. / [...] la compétence langagière des usagers diminue graduellement en même temps que le système linguistique subit des transformations importantes [...] / [...] une langue peut développer une déficience fonctionnelle si le processus d'enrichissement et de renouvellement linguistiques ne s'exerce que par la néologie d'emprunt » (p. 57).

Assemblée générale de 2012

La 27^e assemblée générale de l'Association aura lieu en soirée le 2 mai prochain à Québec (5000, boulevard des Gradins). Elle sera suivie d'une séance d'information le 9 mai en fin d'après-midi à Montréal (au siège de la FTQ). On est prié d'inscrire l'activité à son agenda.

Conseil d'administration

M. Claude Maltais, conseiller régional FTQ pour Québec-Chaudière-Appalaches, a été élu au conseil d'administration de l'Asulf le 19 janvier 2012. Il remplace M^{me} Lola LeBrasseur, qui a remis sa démission à la fin de 2011. Elle faisait partie du CA depuis juin 1995. L'Asulf la remercie chaleureusement des services rendus tant à l'Association qu'à la langue française au cours de sa carrière au sein de la FTQ. Parallèlement, l'Asulf souhaite la bienvenue à M. Maltais.

Devenir membre de l'Asulf

On peut devenir membre de l'Association ou renouveler sa cotisation en passant par notre site www.asulf.ca/adhesion.html. Il est également possible de faire son versement en ligne grâce au service sécurisé PayPal.

Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf